

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS DU
SYNDICAT MIXTE SITOM SUD GARD**

SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2022

Nombre de membres en exercice		
Afférents au Conseil syndical	En exercice	Membres présents
40	39	21

Date de convocation	07/09/2022
Date d'affichage	07/09/2022

DL22018	OBJET : Cession à titre gracieux de conteneurs D3E et armoires DDS, aux EPCI adhérents au SITOM sud Gard
----------------	---

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, le treize septembre, s'est réuni à dix-sept heures trente, le Comité Syndical du SITOM Sud Gard dans la salle des délibérations de Nîmes Métropole, sous la présidence de Monsieur Richard TIBERINO, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code des Collectivités Territoriales.

Etaients présents les délégués et suppléants suivants :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Richard TIBERINO, M. Frédéric TOUZELLIER, M. Julien PLANTIER, Mme Sylvette FAYET, M. Pierre LUCCHINI, M. Jean-Luc CHAILAN, Mme Monique BOISSIERE, M. Emmanuel CARRIERE, M. Jacques BOLLEGUE, M. Jack DENTEL, M. Jean-Jacques GRANAT, M. Patrick DE GONZAGA, M. Antoine MARCOS,

Cté Com. Petite Camargue : M. Didier LEBOIS, M. Jean-Paul GERAUD, Mme Françoise TURRIBIO suppléante de Mme Martine KUFFER

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Frédéric SALLE LAGARDE

Cté Com. Piémont Cévenol : M. Lionel JEAN

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Juan MARTINEZ, M. David RIBES suppléant de M. Jean-Marie GILLES

Cté Com. Pont du Gard : M. Alain LAGET

Absents :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Bernard ANGELRAS, M. Jean-Christophe GREGOIRE, Mme Pascale VENTURINI, M. Alain DALMAS, M. David-Alexandre ROUX, M. Yoann GILLET, M. Jean-François DURAND COUTELLE, M. Frédéric BEAUME, M. Richard FLANDIN, Mme Claude de GIRARDI, M. Frédéric PASTOR, Mme Christine TOURNIER-BARNIER,

Cté Com. Petite Camargue : Martine KUFFER, Mme Katy GUYOT

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Jean-Michel AZEMA, M. Jean-Marie GILLES

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. David GUIRAUD, M. Christophe BOUGAREL, M. Laurent CHAPPELLIER

Cté Com. Pont du Gard : Mme Christelle ARMANDI

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Gérard DAUTREPPE

Avait donné procuration :

David-Alexandre ROUX à Julien PLANTIER

Secrétaire de séance : Julien PLANTIER

Monsieur Richard TIBERINO, Président, expose

Le SITOM SUD GARD a fait l'acquisition en 2010 de 25 conteneurs D3E et 18 armoires DDS afin de stocker les déchets électriques et électroniques (DEEE) et des déchets diffus Dangereux (DDS) dans les déchetteries.

Le Sitom s'est chargé de cette acquisition pour équiper les EPCI adhérents dans le but de faciliter et d'organiser de nouvelles filières de déchets spécifiques. Dans le cadre de cette opération, le Sitom a pu bénéficier de subventions auprès de l'ADEME, du Conseil Départemental et du Conseil Régional du Languedoc Roussillon.

Néanmoins, le Syndicat n'ayant pas la compétence collecte, et les conteneurs étant amortis, le SITOM Sud Gard propose la cession à titre gracieux à tous les EPCI adhérents qui ont été équipés afin de pouvoir procéder à leur sortie d'inventaire.

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU L'article L2221-1 du Code Général de la Propriété des Personnes publiques,

VU l'avis du Bureau en date du 6 septembre 2022,

CONSIDERANT que la collectivité souhaite céder à titre gracieux ses conteneurs D3E et armoires DDS aux EPCI qui en disposent,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la cession à titre gracieux des 25 conteneurs pour D3E et 18 armoires DDS aux EPCI adhérents qui en disposent, conformément à la répartition annexée à la présente délibération.

Article 2 : D'autoriser M. le Président à signer toutes les pièces et réaliser toute opération comptable nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

***Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme et certifié exécutoire***

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 21 + 1 pouvoir

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvée à l'unanimité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20220913-DL22018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président du SITOM Sud Gard

Richard TIBERINO